DEKRA Industrial SAS – Audit et Conseil Nord Est
ZAE Cap Nord – 13 rue docteur Quignard, 21000 Dijon
Responsable du dossier : Matthieu Mercier
E-mail : matthieu.mercier@dekra.com
Téléphone : 06 20 15 63 35

Vosges Promo Bois
Scierie – Broyage

Ce dossier est réalisé avec la collaboration de la société

DEKRA Industrial



www.dekra-industrial.fr

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Version 1

PIECE JOINTE 46

NOTICE DE DESCRIPTION DES ACTIVITES

Tableau de suivi des modifications				
Date	***Version***	***Rédacteur***	***Vérificateur***	***Modifications apportées***
Juin-2026	1	Matthieu MERCIER	Guy DELAITE VOSGES PROMOBOIS	-
Août – 2026	2	Matthieu MERCIER	Guy DELAITE VOSGES PROMOBOIS	Correction de la surface de la plateforme à 2400m² au lieu de 4000m²

SOMMAIRE

FICHE D'IDENTIFICATION 4
3. OBJET DE LA DEMANDE 5
4. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE 6
5. DESCRIPTION GENERALE 7
5.4. PRESENTATION GENERALE DU SITE – SITUATION ACTUELLE 7
5.5. PRINCIPE GENERAL DE FONCTIONNEMENT DU SITE INCLUANT LE PROJET 8
5.6. PRESENTATION GENERALE DES MODIFICATIONS 8
5.7. LOCALISATION DU SITE 9
5.8. ENVIRONNEMENT DU SITE 10
5.9. ACCES AU SITE 12
5.10. HISTORIQUE SUCCINCT DES ACTIVITES DU SITE 14
5.11. EFFECTIF ET RYTHME DE TRAVAIL 14
5.11.1. Effectif du site 14
5.11.2. Horaires de fonctionnement 14
5.12. ORGANISATION DU SITE 14
5.13. AFFECTATION AU SOL DES ACTIVITES 16
5.13.1. Situation actuelle 16
6. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE VOSGES PROMOBOIS 18
6.4. VISION GENERALE DU PROCESS DE FABRICATION 18
6.4.1. Procédé de fabrication - scierie - broyage 18
6.4.1. Procédé de fabrication – réalisation de broyat de classe A et B 19
6.5. TRAVAIL DU BOIS 20
6.6. UNITE DE SECHAGE 21
6.7. STOCKAGE DE BOIS 22
6.8. TRAITEMENT ET PRESERVATION DU BOIS PAR ASPERSION 22
6.8.1. Géneralites sur le traitement du bois 22
6.8.2. Traitement du bois par aspersion 23
6.9. TRI, REGROUPEMENT ET STOCKAGE DE DECHETS 24
6.10. BROYAGE DES DECHETS 25
6.11. DESCRIPTION DES BATIMENTS 27
6.11.1. Caractéristiques du bâti 27
6.12. UTILITES 27
6.12.1. Alimentation électrique 27
6.12.2. Alimentation propane 28
6.12.3. Alimentation en eau 28
6.13. INSTALLATIONS CONNEXES A LA PRODUCTION 28
6.13.1. Equipements de combustion 28
6.13.2. Compression d'air / réfrigeration 29
6.13.3. Tours aerorefrigerantes 29
6.13.4. Stockage de propane 29
6.13.1. stockage d'hydrocarbure et distribution 29
6.14. SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU SITE 29
6.14.1. Mode de gestion des eaux 29
6.15. STOCKAGE 31
6.15.1. stockage de materiaux combustibles 31

6.15.2. stockage de gaz en bouteilles 31
6.15.3. Stock de produits chimiques..... 31
6.16. CALCUL SEVESO3..... 33
6.16.1. Règle de cumul..... 34
7. BILAN DE CLASSEMENT ICPE 36
8. BILAN DE CLASSEMENT IOTA 42

FICHE D'IDENTIFICATION

Ce document a été réalisé avec le concours de la Société :

DEKRA Industrial SAS
Activité Audit et conseil HSE Nord Est
ZAE Cap Nord – 13 rue docteur Quignard
21000 DIJON
Tél. : 06 20 15 63 35

Par :

EQUIPE PROJET DEKRA		
Nom	*Qualité*	*Rôle*
Matthieu Mercier	Consultant HSE	Rédaction

Sous la responsabilité de :

Nom	*Qualité*	*Rôle*	*Société*
Guy DELAITE	Directeur	Validation	VOSGES PROMOBOIS

HISTORIQUE DES EVOLUTIONS		
Version	*Date*	*Nature de l'évolution / Modification*
1	Juin 2026	initial
2	Août 2026	Correction de la surface de la plateforme à 2400m² au lieu de 4000m²

3. OBJET DE LA DEMANDE

La Société Vosges Promo Bois implantée à Domfaing, est spécialisée dans l'exploitation forestière, la scierie et le broyage pour la production de combustible à destination des chaufferies industrielles et collectives. Elle propose également du paillage à destination des particuliers et des collectivités.

Le projet consiste à créer une plateforme de 2400m² destinée au stockage de plaquettes forestières, de bois de classe A (déchet) et de classe B (déchet). Cette plateforme ne sera pas couverte.

Ce projet impliquera donc un classement au titre de la rubrique 2791 (installation de traitement de déchets non dangereux) sous un régime d'autorisation (niveau d'activité prévisionnelle d'environ 45t/j) et 2714 (installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de bois sous un régime d'enregistrement (volume de produits stockés de déchets bois de classe A et classe B d'environ 13000m3).

Un dossier ICPE a été déposé en 2015 concernant les activités de stockage, du travail du bois et plus particulièrement le traitement du bois par trempage classé à autorisation avec un volume de 7800 litres. Néanmoins il semblerait que ce dossier n'ait pas abouti sur un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. L'exploitant a choisi de remplacer cette installation de traitement par un équipement plus petit et classé à déclaration pour un volume de 930 litres. Une déclaration initiale a été réalisée sur ce sujet le 26/02/2024.

A noter également qu'une déclaration initiale a également été déposé le 04/06/2022 pour les activités 1532 et 2410. Concernant cette dernière le broyeur à couteau permettant la réalisation des plaquettes n'a pas été pris en compte.

Ce dossier vise à l'obtention d'un arrêté préfectoral afin de :

- Autoriser l'activité de broyage de bois de classes A et B, soumise à un régime d'Autorisation ;
- Autoriser le stockage de bois de classes A et B, soumis à un régime d'Enregistrement ;
- Régulariser le classement du site au titre de la rubrique 2410, en prenant en compte l'utilisation d'un broyeur à couteaux, entraînant le passage d'un régime déclaratif à un régime d'Enregistrement ;
- Intégrer les activités de stockage et de préservation du bois actuellement soumises à un régime déclaratif, qui resteront sous ce même régime.

4. PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

La Société Vosges Promo Bois implantée à Domfaing, est spécialisée dans l'exploitation forestière, la scierie et le broyage pour la production de combustible à destination des chaufferies industrielles et collectives. Elle propose également du paillage à destination des particuliers et des collectivités.

La structure de Vosges Promobois est la suivante :

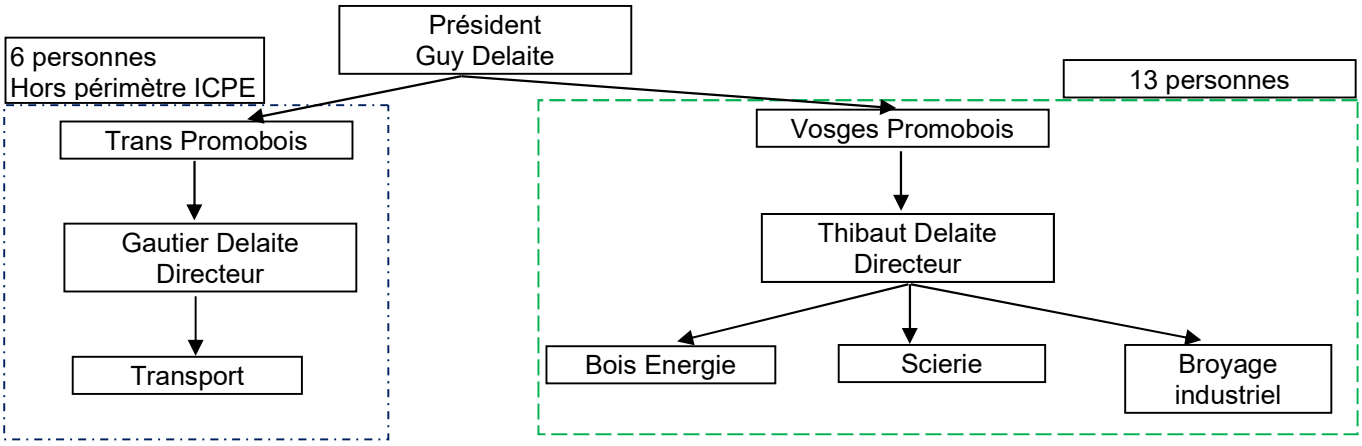

Vosges PromoBois intervient pour :

1) Le broyage et les travaux de broyage

Située à Domfaing dans les Vosges, l'entreprise Vosges Promo Bois réalise des travaux de broyage forestier pour les entreprises, particuliers et collectivités dans les secteurs de Bruyères, Rambervillers, Saint-Dié, Épinal et Gérardmer.


Broyeur lent Doppstadt DW 3060


Broyeur Affineur Doppstadt AK 435


Broyeur Albach diamant 2000

2) Les travaux de sciage et façonnage du bois

Les prestations de sciage proposées par Vosges Promo Bois sont :

- Sciage standard ou sur liste
- Sciage à façon
- Séchage
- Rabotage charpente 4 faces
- Lames et dalles de terrasse (diverses essences : pin sylvestre, sapin-épicéa, douglas et mélèze)
- Clôtures
- Bardage à clin






3) L'exploitation forestière

Cette activité regroupe les activités d'achat de bois sur pieds ou en bord de route mais également exploitation de diverses forêts (de toutes essences) qu'elles soient au bord de route ou sur pied.

5. DESCRIPTION GENERALE

5.4. PRESENTATION GENERALE DU SITE – SITUATION ACTUELLE

Les activités du site sont réparties sur plusieurs bâtiments :

- Un bâtiment d'une superficie totale d'environ 5700m² de plain-pied permettant le travail du bois, la préservation du bois mais également le stockage de bois ;
- Un bâtiment d'une superficie totale de 900m² de plain-pied dédié au stockage de plaquette forestière ;
- Un bâtiment d'une superficie totale 250m² de plain-pied dédié au stockage des produits chimiques (principalement hydrocarbure) ;
- Un bâtiment d'une superficie totale de 300 m² dédié aux activités administratives.

On note également plusieurs stockages en plein air (grumes, trituration, écorces).

Les produits proposés par l'entreprise sont des sciages (6 000 m3 de grumes transformées par an), de la trituration pour l'industrie du panneau transformée en plaquettes, de la plaquette forestière pour 18 000 T/an, écorces 425 T issue des connexes de scieries, des bois d'emballages pour 1 500 T/an.

L'établissement relève actuellement du régime de la déclaration au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), sous les rubriques listées ci-dessous.

Rubrique	Désignation	Date de la déclaration	Type de déclaration	Régime
1532-2	Stockage de bois ou de matériaux combustibles analogues	04/06/2022	initiale	D
2410	Travail du bois et matériaux combustibles analogues	04/06/2022	initiale	D
2415-2	Mise en œuvre de produit de préservation au bois et matériaux dérivés	26/02/2024	initiale	DC

5.5. PRINCIPE GENERAL DE FONCTIONNEMENT DU SITE INCLUANT LE PROJET

Suivant les demandes et les spécificités clients le bois est orientée sur différents atelier de travail. Le synoptique ci-dessous permet de visualiser les différentes étapes de travail

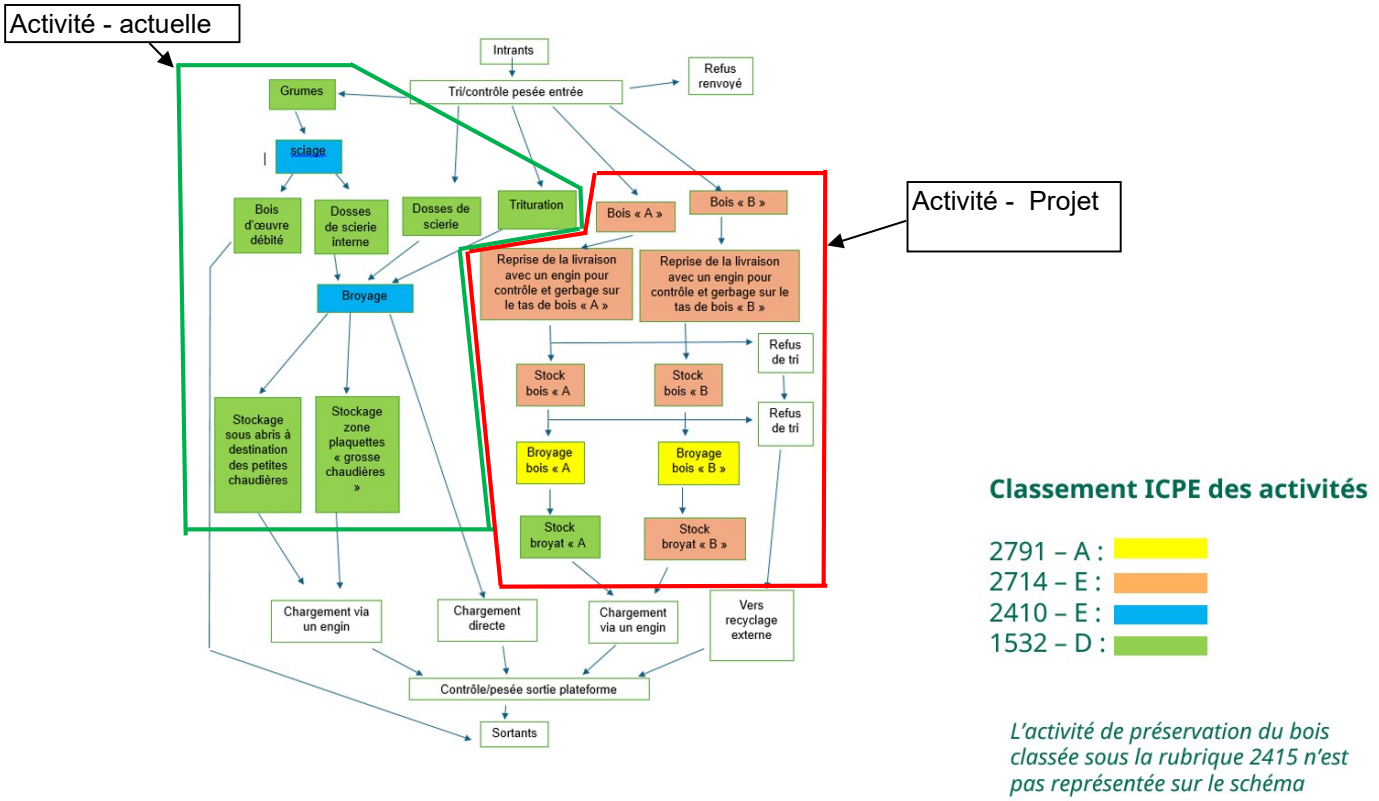

5.6. PRESENTATION GENERALE DES MODIFICATIONS

Le projet consiste à créer une plateforme de 2400m² destinée au stockage de plaquettes forestières, de bois de classe A (déchet) et de classe B (déchet). Cette plateforme ne sera pas couverte.

Ce projet impliquera donc un classement au titre de la rubrique 2791 (installation de traitement de déchets non dangereux) sous un régime d'autorisation (niveau d'activité prévisionnelle d'environ 45t/j) et 2714 (installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de bois sous un régime d'enregistrement (volume de produits stockés de déchets bois de classe A et classe B d'environ 13000m3).

5.7. LOCALISATION DU SITE

VOSGES PROMOBOIS est situé sur la commune de Domfaing, le long de la route départementale 420.



Figure 1 : Localisation de Vosges Promobois (88)

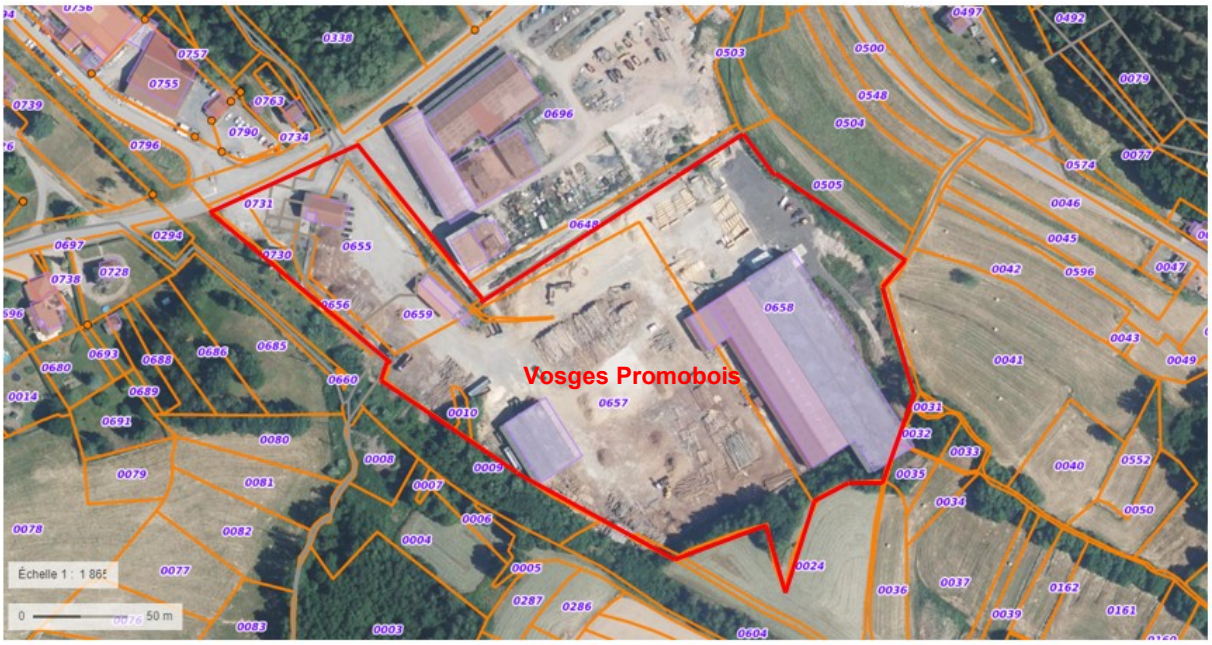

Figure 2 : Localisation de Vosges Promobois sur vue aérienne.

5.8. ENVIRONNEMENT DU SITE

Vosges Promobois est situé dans une zone urbanisée au nord et faiblement urbanisée au sud.

L'environnement proche est constitué par :

- A l'ouest :
  - Des champs, ou prairie a vocation agricole, des bois puis des habitations
- Au nord :
  - La route départementale 420 à partir de laquelle se fait l'entrée principale ;
  - Un tiers ;
  - Le Ruisseau Maxenne ;
  - De l'autre côté de la route départementale 420, des bois, l'entreprise Valence Dominique sarl, des habitations.
- A l'est :
  - Des prairies, des bois ou bosquets ;
  - Dans un périmètre plus lointain quelques habitations.
- Au sud :
  - Des champs, ou prairie a vocation agricole

Cet environnement est représenté sur un extrait de vue aérienne ci-après ainsi que dans la PJ n°1.

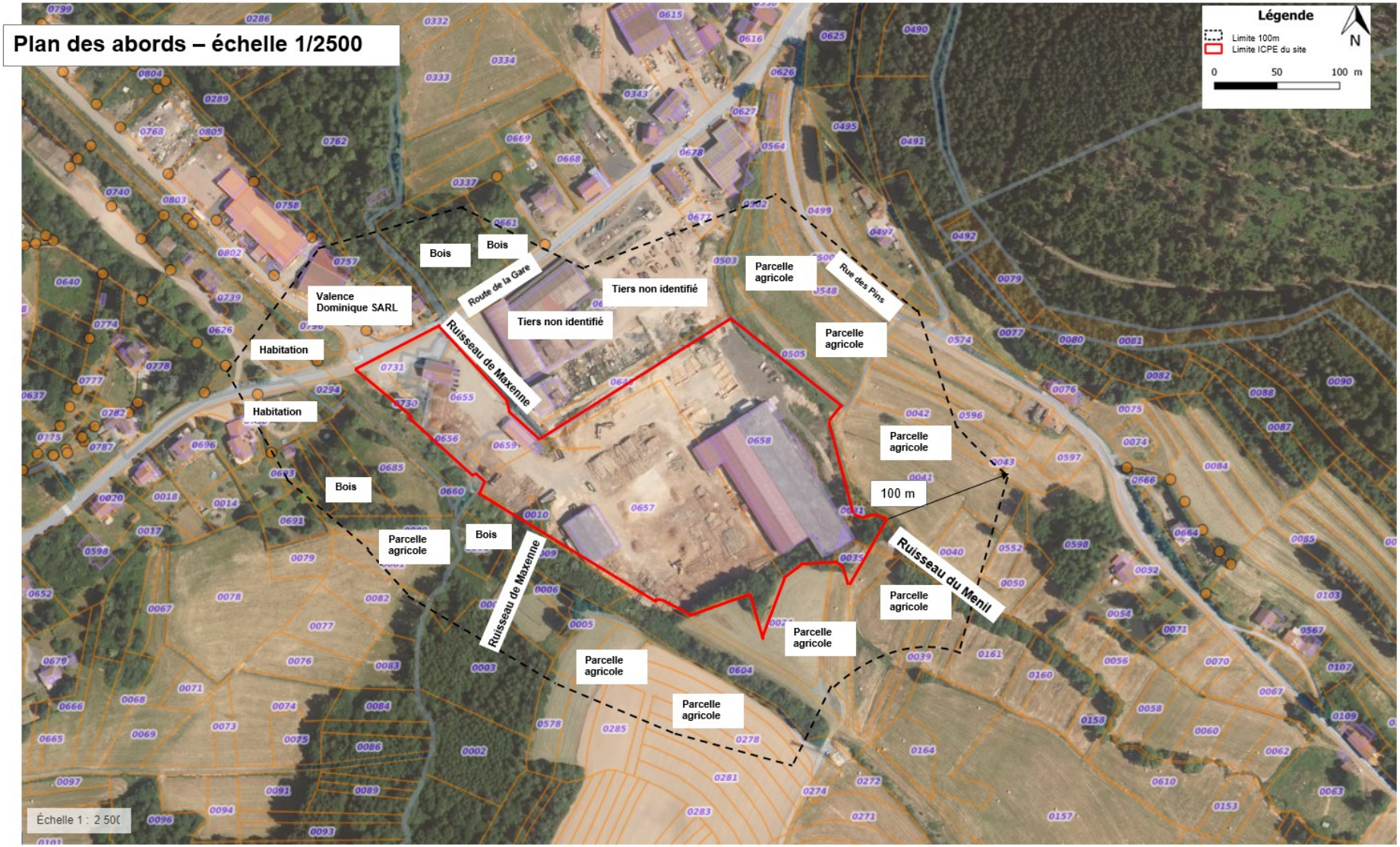

Figure 3 : Identification de l'environnement du site.

5.9. ACCES AU SITE

VOSGES PROMOBOIS est desservi par la route départementale 420. Le seul accès au site se fait par cette route. Ce derniers est constitué de deux voies, dont une est réservée pour les entrées et la seconde pour les sorties de véhicules. L'entrée est large, facilement accessible depuis la route, et ne nécessite pas de manœuvre périlleuse pour les véhicules de façon générale. A cette entrée se trouve un portail qui est fermé en dehors des horaires d'ouverture.

Aucune modification des accès au site n'est prévue par l'exploitant

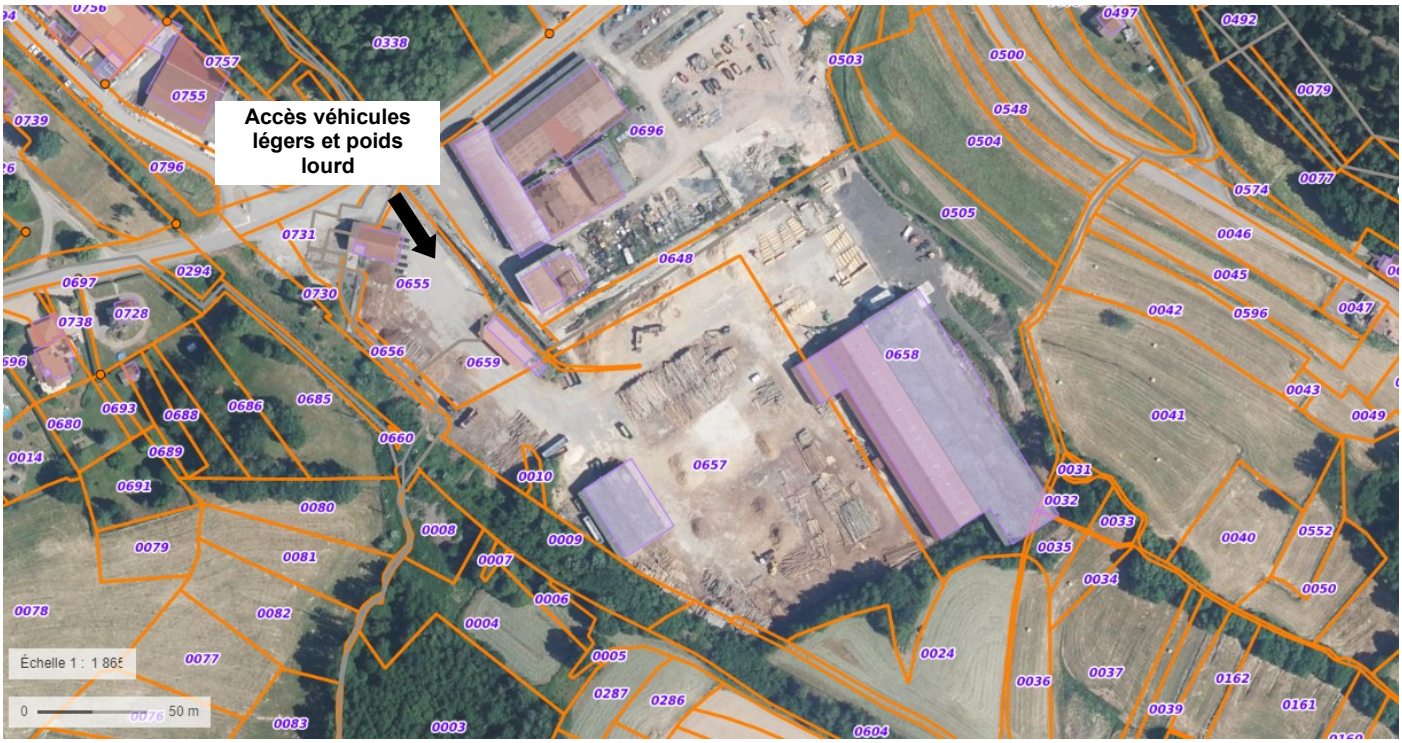

Figure 4 : Localisation des accès au site.



Photo 1 : Accès au site.

5.10. HISTORIQUE SUCCINCT DES ACTIVITES DU SITE

L'historique succincte du site peut être décomposé comme suit :

1997 : Création de la société VOSGES PROMOBOIS. Son activité commence par la vente de sciages de bois pour plusieurs scieries, l'exploitation forestière, ainsi que par le négoce.

2000 : achat d'un broyeur à bois pour broyer les restes de la tempête de 1999 pour le compte de la papeterie NSI a GOLBEY et embauche d'un salarié supplémentaire

2003 : rachat de la scierie FEVE de BELMONT SUR BUTTANT renforçant l'effectif de 4 salariés supplémentaires et délocalisation de la scierie FEVE dans les bâtiments actuels

2004 : investissement dans le broyage industriel de bois recyclé, travail en prestation de service et embauche d'un salarié supplémentaire

2010 : rachat de la société SITCOGEN propriétaire du site sous le nom de trans promobois avec 5 salariés

à partir de 2010 : remise en état progressif de la plateforme, béton et bâtiments

2011 : investissement dans la biomasse pour servir à ce jour une dizaine de chaufferies locales

Août 2023 : Retrait du bac permettant la préservation du bois de 7800 litres et investissement dans un bac de traitement de 930 litres.

5.11. EFFECTIF ET RYTHME DE TRAVAIL

5.11.1. EFFECTIF DU SITE

L'effectif du site est d'environ 13 personnes

5.11.2. HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Les horaires de travail de VOSGES PROMOBOIS sont :

Du lundi au jeudi :

- 07h00 – 12h00.
- 13h30 – 16h30.

Le vendredi matin :

- 07h00 - 12h00.

Le nombre de jours d'ouverture du site par an est de 220 jours.

5.12. ORGANISATION DU SITE

Sur un plan technique, VOSGES PROMOBOIS dispose d'un encadrement et de services techniques déclinés sur l'organigramme suivant :

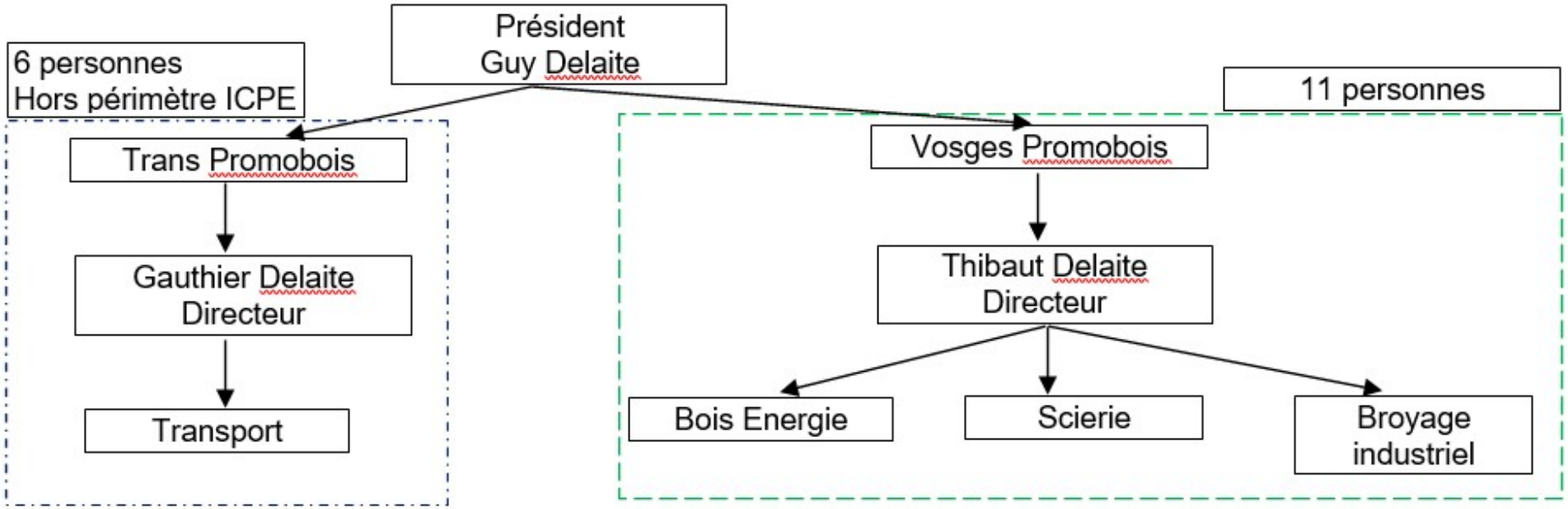
Président
Guy Delaite
6 personnes
Hors périmètre ICPE
Trans Promobois
Gauthier Delaite
Directeur
Transport
11 personnes
Vosges Promobois
Thibaut Delaite
Directeur
Bois Energie
Scierie
Broyage
industriel

5.13. AFFECTATION AU SOL DES ACTIVITES

5.13.1. SITUATION ACTUELLE

L'affectation au sol des principales activités du site est présentée dans la figure suivante

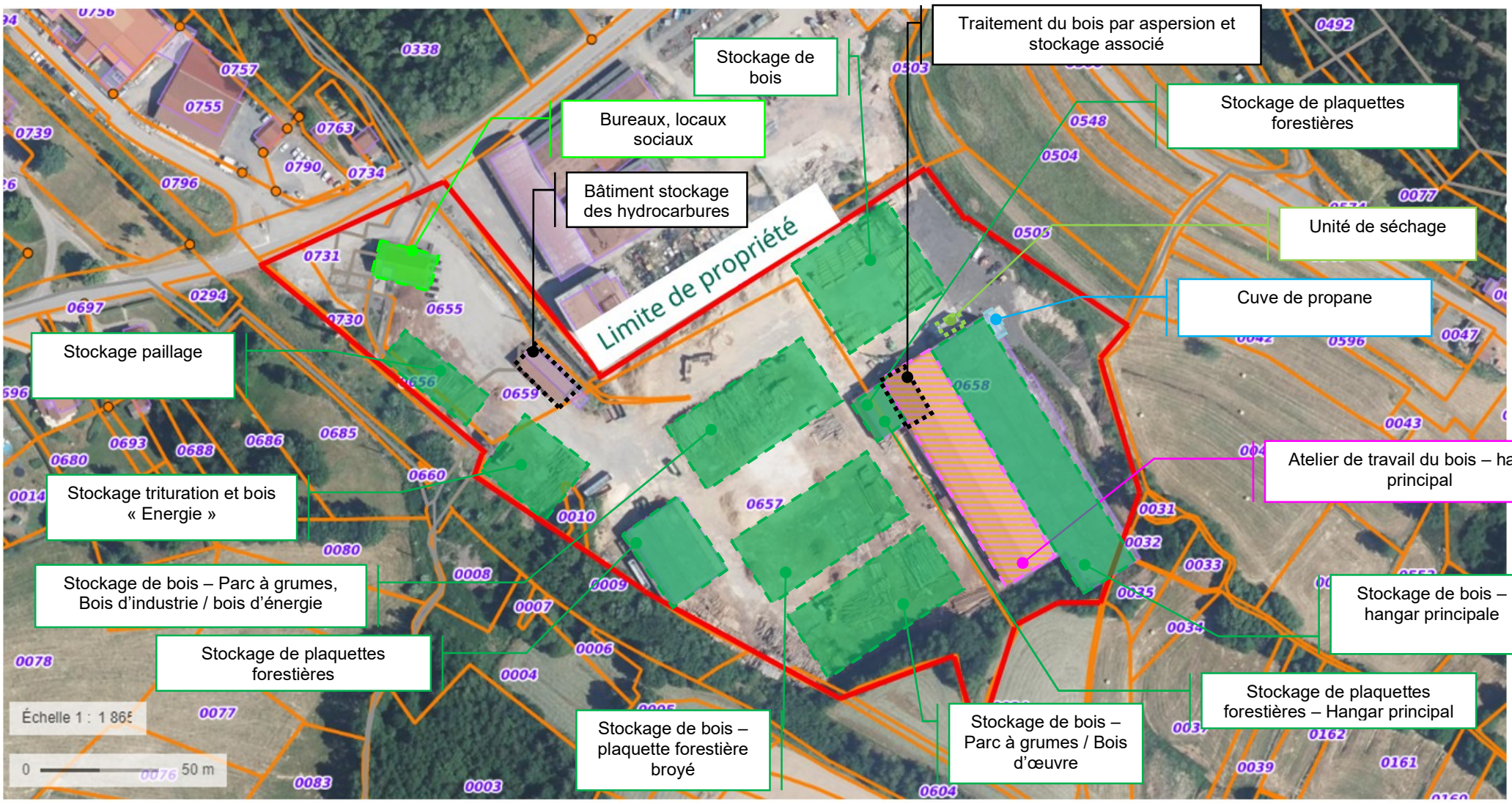

Figure 5 : Occupation des sols actuelle

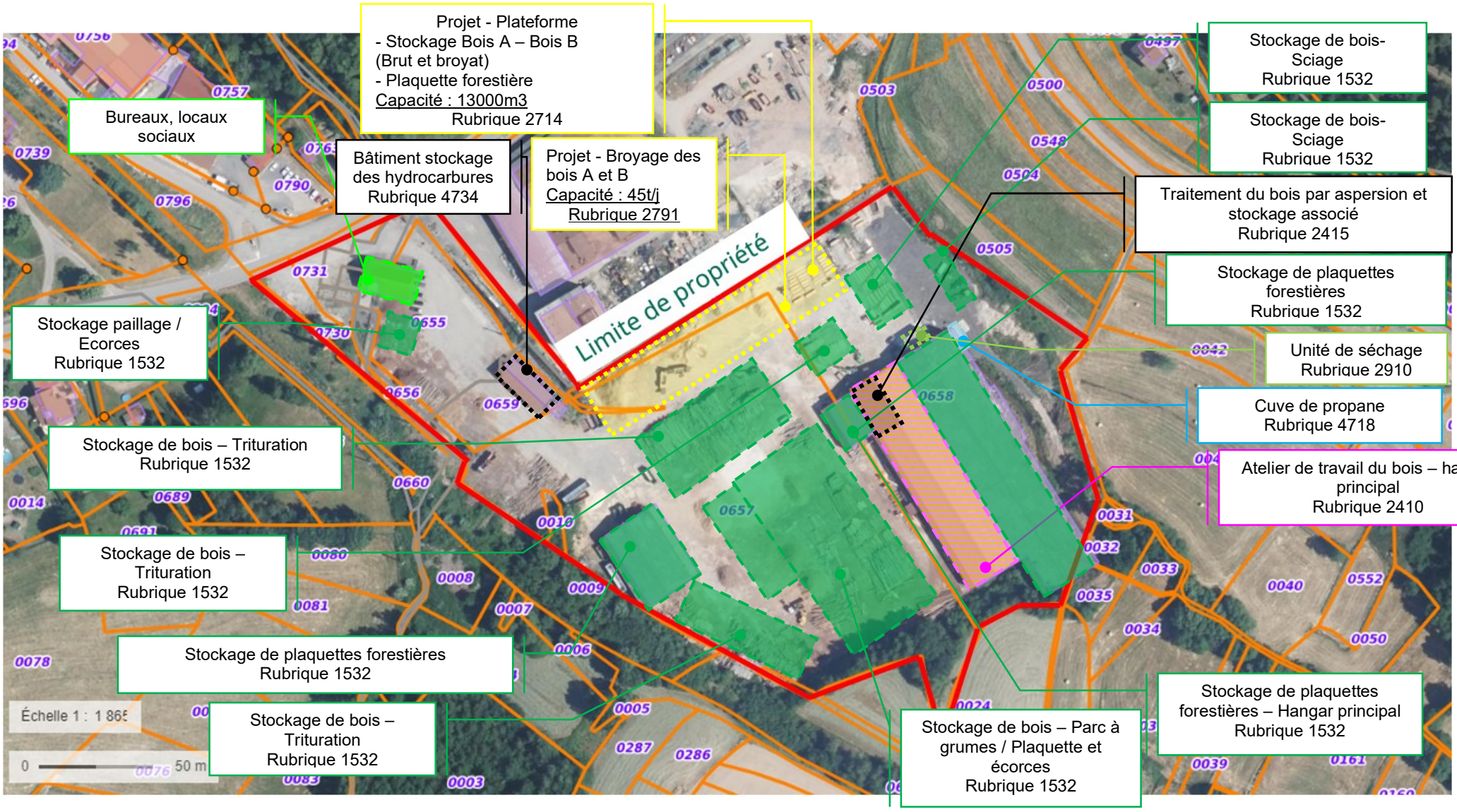

Figure 6 : Occupation des sols future

6. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE VOSGES PROMOBOIS

6.4. VISION GENERALE DU PROCESS DE FABRICATION

Suivant les demandes et les spécificités clients le bois est orientée sur différents atelier de travail. Le synoptique ci-dessous permet de visualiser les différentes étapes de travail

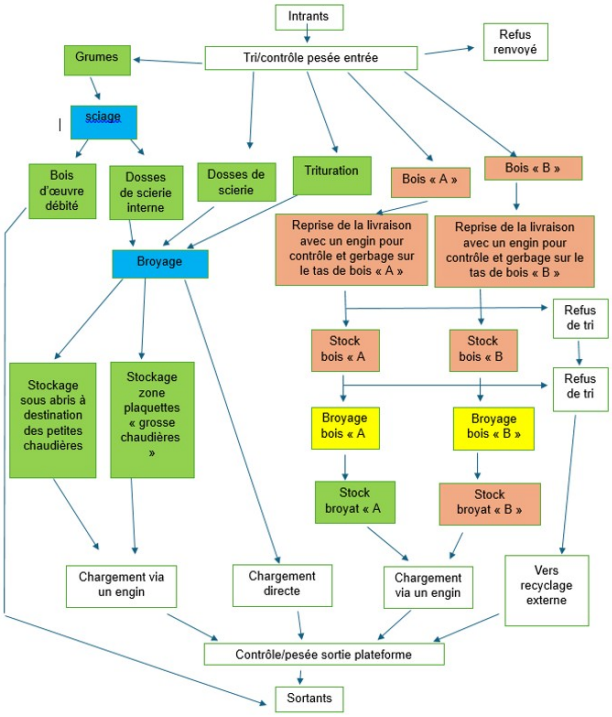

6.4.1. PROCEDE DE FABRICATION - SCIERIE - BROYAGE

VOSGES PROMOBOIS reçoit sa matière première sous les formes suivantes :

- des grumes de grande longueur (troncs entiers) ;
- des dosses provenant de scieries externes (chutes de sciage, portions extérieures d'une grume) ;
- du bois de trituration (bois destiné à être déchiqueté).

Le transport est assuré par des camions spécialisés. L'entreprise dispose d'un pont-bascule facilitant l'enregistrement de chaque camion entrant sur le site.

Les grumes sont transformées par les différentes machines à bois situées dans le hangar principal. Cette opération génère du bois d'œuvre débité destiné à la vente, ainsi que des dosses issues de la scierie interne.

Le bois d'œuvre débité peut être soumis à un procédé de séchage et/ou à un traitement de préservation.

Les dosses internes et externes, ainsi que le bois de trituration, sont broyés pour produire des plaquettes forestières destinées aux petites et grandes chaudières.

Les plaquettes destinées aux petites chaudières sont stockées sous un hangar. Les autres plaquettes sont stockées à l'air libre. A noter que la nouvelle plateforme permettra également le stockage de plaquette forestière.

6.4.1. PROCEDE DE FABRICATION – REALISATION DE BROYAT DE CLASSE A ET B

L'exploitant souhaite réaliser du broyat de classe A et classe B.

Le bois de classe A est un bois naturel, non traité chimiquement, souvent utilisé dans sa forme brute ou très peu transformée.

Le bois de classe B désigne un bois ayant subi un traitement mécanique ou un léger traitement chimique, couramment employé dans la fabrication de meubles ou pour des constructions légères.

Le transport est assuré par des camions spécialisés. L'entreprise dispose d'un pont-bascule facilitant l'enregistrement de chaque camion entrant sur le site.

Ces bois seront ensuite stockés de manière séparés sur une plateforme en béton non couverte. Cette plateforme permettra un stockage maximal de 13000m3.

Ces bois seront ensuite broyés par deux broyeurs de type DW 3060 et AK565. L'exploitant souhaite atteindre une capacité de traitement de 45 t/j. Cette activité de broyage sera réalisée à l'air libre.

Les broyats obtenus seront stockés sur cette plateforme. Ils seront essentiellement expédiés pour être utilisés dans des chaufferies industrielles.

6.5. TRAVAIL DU BOIS

L'installation de travail du bois est implantée dans le hangar principal du site et comprend les équipements suivants :

- Un ruban Guillet et un chariot d'une puissance de 55 kW ;
- Une déligneuse Cobra junior d'une puissance de 2 x 45 kW ;
- Une raboteuse weinig unimat 22/7 po d'une puissance de 35 kW ;
- Une raboteuse Mida de 40kW.

Ces différentes machines permettent la réalisation de prestation de sciage, rabotage de charpente 4 faces.

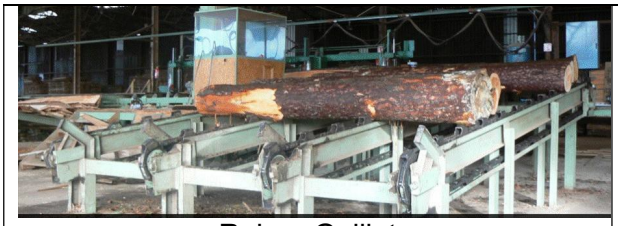
Ruban Guillet


Déligneuse Cobra


Raboteuse weinig unimat


Raboteuse Mida

Photo 2 : Planche photo des installations du travail du bois

L'exploitant dispose également d'un broyeur à couteau de 700ch permettant la réalisation des plaquettes forestières soit 515kW (1ch =0.73575kW). Cette machine devient une installation fixe lors de la réalisation de l'opération broyage.

Les puissances des différentes machines est reprises ci-dessous :

Machine	Puissance	Commentaire
Ruban Guillet et chariot	55kW	/
déligneuse Cobra junior	90kW	/
raboteuse weinig unimat 22/7 po	35kW	/
raboteuse Mida	40kW	/
Broyeur à couteau	Machine de 700 ch soit515kW (1ch = 0.73575kW)	Opération réalisée exclusivement en extérieur
TOTAL	**735 kW**	/

6.6. UNITE DE SECHAGE

L'entreprise VOSGES PROMOBOIS est équipée d'une cellule de séchage artificiel de 32 m3 par bruleur direct au gaz haute efficacité (97%). La régulation informatique des cellules permet soit de sécher le bois d'œuvre selon les cahiers des charges des clients. Le bois est chauffé selon une matrice temps/température précise définis par l'exploitant dans l'ensemble du bois (y compris son cœur). Les sondes de température sont contrôlées annuellement.



Le brûleur de 200kW est alimenté en gaz propane stocké dans une cuve de 7.2m3 (4tonnes).



6.7. STOCKAGE DE BOIS

Les activités de VOSGES PROMOBOIS nécessite des stockages de bois sous différentes formes (dosses, grumes, écorces…)

Les différents stockages sont repris ci-dessous

Type de stockage	Localisation	Quantité maximale stockée sur site (en m3)
Grumes, dosses	A l'air libre	600
Bois d'œuvre débité	Hangar principal	
Plaquettes forestières	Hangar principal Hangar annexe	7000
Plaquettes forestières	A l'air libre	
Ecorces / Paillis	A l'air libre	700
Broyat de classe A (Sortit du Statut de Déchet)	A l'air libre	500
Trituration	A l'air libre	6900
TOTAL		**15700m^3**

Le projet impliquera une légère augmentation du volume déclaré de par l'ajout du stockage des broyats de bois de classe A.

Cette augmentation n'impliquera pas d'évolution du régime sur cette rubrique.

6.8. TRAITEMENT ET PRESERVATION DU BOIS PAR ASPERSION

6.8.1. GENERALITES SUR LE TRAITEMENT DU BOIS

Les normes de spécification des performances des produits de préservation des bois distinguent 5 classes d'emploi, en fonction de la situation et des conditions d'utilisation de l'ouvrage en bois. Ces classes d'emploi qui vont de la situation du bois sec en intérieur (classe 1) au bois en contact permanent avec l'eau de mer (classe 5) définissent la nature et les conditions d'utilisation des produits de préservation.

Les risques biologiques sont liés non pas aux ouvrages en tant que tels, mais à la situation effective de leurs composants en service (donc à la classe d'emploi dans laquelle ils entrent). Le risque insecte est présent dans toutes les classes. Le risque pourriture croît systématiquement et de manière très importante avec la classe.

Les risques affectent ce que l'on peut appeler une « zone sensible » dans laquelle une attaque potentielle va pouvoir se développer. Naturellement, c'est ce volume qui devra être capable de résister à l'attaque, soit par la durabilité naturelle suffisante du bois employé, soit parce que celui-ci aura été traité convenablement pour la classe déterminée. En d'autres termes, l'analyse et l'identification de cette « zone sensible », en fonction de l'exposition des éléments d'ouvrage, permettent au concepteur d'en déduire la classe de risque correspondante.

Classes	Situation en service	Exemples d'emplois	Zone « sensible »	Risque biologique
1	Bois toujours sec Humidité des bois toujours inférieure à 18 %	Menuiseries intérieures à l'abri de l'humidité : parquets, escaliers intérieurs...	2 mm	- Insectes - Termites dans les régions infestées
2	Bois sec dont la surface est humidifiée temporairement ou accidentellement Humidité des bois en moyenne inférieure à 18 %	Charpente, ossatures correctement ventilées en service	2 mm	- Insectes - Champignons de surface - Termites dans les régions infestées
3	Bois soumis à des alternances humidité/sécheresse	Toutes pièces de construction ou menuiseries extérieures verticales soumises à la pluie : bardages, fenêtres Pièces abritées mais en atmosphère condensante	Toute la partie humidifiable de la zone non durable naturellement	- Pourriture - Insectes - Termites dans les régions infestées
4	Bois d'humidité toujours supérieure à 20 %, en tout ou partie de son volume	Bois horizontaux en extérieur (balcons, coursives...) et bois en contact avec le sol ou une source d'humidification prolongée ou permanente	Toute la zone non durable naturellement	- Pourriture - Insectes y compris les termites
5	Bois en contact permanent avec l'eau de mer	Piliers, pontons, bois immergés	Toute la zone non durable naturellement	- Pourriture - Insectes - Térébrants marins

6.8.2. TRAITEMENT DU BOIS PAR ASPERSION

Principe du traitement par aspersion

Selon la demande, les bois peuvent subir un traitement insecticide, et fongicide par aspersion. La machine permet la mise d'œuvre au maximum de 930 litres de produits. Le bac de traitement dispose d'une cuve double paroi.



Photo 3 : Installation de traitement du bois par aspersion

La mise en place et le retrait des charges de bois se fait au moyen d'un engin de manutention.

Une ou plusieurs charges de bois vont ensuite être aspergées de manière intensive et automatique **en circuit fermé** au sein d'une enceinte de traitement étanche et sécurisée (recirculation du produit).

Un système de filtration continue en ligne permet de séparer les produits solides (sciure, copeaux…) du produit de traitement ce qui permet de ne pas boucher les buses d'aspersion.

Cette technologie intègre également un dosage intégré permettant de produire automatiquement le volume requis de solution au fur et à mesure de la consommation par le bois.

Consommation en eau de l'activité de traitement par aspersion

L'eau est prélevée dans le réseau d'eau potable public mais également dans une cuve de récupération d'eau de pluie.

Les compléments en eau sont assurés par un tuyau qui n'est pas en contact avec le bac contenant le liquide. Il n'est donc pas possible d'avoir un phénomène de retour sur le réseau d'eau potable de la ville.

6.9. TRI, REGROUPEMENT ET STOCKAGE DE DECHETS

Il est rappelé ici que la plateforme qui sera exploitée par VOSGES PROMOBOIS réceptionnera uniquement des déchets de bois (bois de palettes, chutes de meubles en bois…). Plus particulièrement, aucun déchet dangereux n'est accepté sur le site.

Les déchets de bois sont acheminés au sein du site par camions-bennes, depuis des sites de collecte de déchets (déchetteries) ou directement depuis les sites producteurs des déchets. La zone de

collecte des déchets de bois qui transiteront par la plateforme de VOSGES PROMOBOIS correspond à un rayon de 100km autour du site.

Une vérification du type de déchets est réalisée dès la pesée, puis ils sont déchargés directement au sol, au niveau d'un îlot spécifique sur la plateforme. Ces îlots feront l'objet d'opérations de tri par un opérateur, à l'aide d'un engin de manutention, plusieurs fois par semaine, selon les besoins.

La plateforme sera étanche et sera construite par-dessus la dalle béton existante.

Les déchets indésirables pouvant être trouvés au sein des livraisons (déchets plastiques, cartons, papiers, bois non conforme pour broyage…) seront isolés au sein d'une benne de stockage, avant d'être expédiés pour valorisation extérieure.
Les différents tas de déchets de bois à broyer seront ainsi alimentés au fur et à mesure des réceptions ; les besoins en broyage sont définis en fonction du volume de déchets entreposés sur la plateforme.

On comptera donc sur cette plateforme quatre îlot :
- Bois brut de classe A
- Bois brut de classe B
- Bois de classe A broyé
- Bois de classe B broyé

Le bois de classe A broyé fera l'objet d'une sortie de statut de déchets.

Cette plateforme pourra accueillir jusqu'à 13000m3 de bois de classe A et B.

A noter que la plateforme pourra également accueillir des plaquettes forestières (remplacera un îlot de bois de classe A ou B) sans dépasser les 13000m3 demandés dans le présent dossier.

6.10. BROYAGE DES DECHETS

Au sein de l'établissement de VOSGES PROMOBOIS, les déchets de bois subiront une opération de broyage.
Le broyage du bois est réalisé à l'aide d'une unité mobile. Les campagnes de broyage auront lieu à minima une journée par semaine. Lors de ces campagnes, environ deux employés seront présents pour réaliser les opérations de broyage. Cette opération consistera à alimenter un premier broyeur à l'aide d'une pelleteuse. Le bois broyé sera ensuite dirigé vers un second broyeur. À la sortie de ce dernier, le broyat sera récupéré par la chargeuse pour être acheminé sur la plateforme. L'illustration ci-dessous permet de visualiser cette opération :



Les opérations de broyage seront relativement éloignées des premières habitations (plus de 100 mètres).

L'illustration ci-dessous montre les différentes distances pouvant être observées entre la future opération de broyage et les tiers

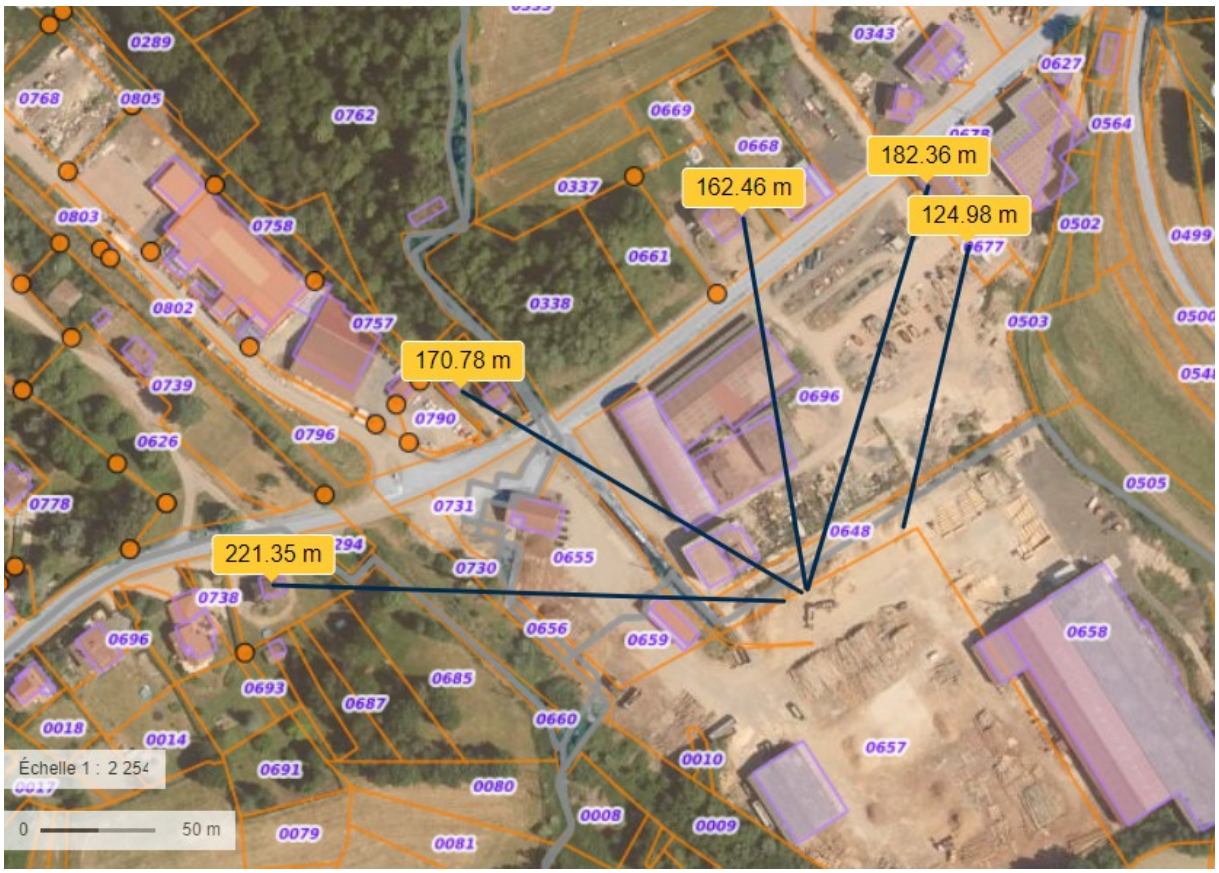

Photo 4 : Distance entre les opérations de broyage des déchets et les principaux tiers

Les opérations de broyage auront lieu au sein de la partie sud du site, à proximité immédiate des différents îlots de bois.

Suite aux opérations de broyage, les voiries et surfaces imperméabilisées du site seront nettoyées, et éventuellement arrosées, notamment durant les périodes de sécheresse, afin de limiter les envols des poussières retombées. Si besoin, un dispositif d'arrosage pourra également être mis en place directement sur le broyeur.

6.11. DESCRIPTION DES BATIMENTS

Le site est implanté sur 42287m² soit 4 hectares environ.

Les bâtiments sont d'une surface au sol respective de :

- Hangar principal : 5700 m²
- Hangar annexe : 900 m²
- Hangar des hydrocarbures : 250 m²
- Bureaux et locaux sociaux : 300 m²

Le site compte également 30 300 m² de surfaces imperméabilisées (voies de circulation, parking VL…)

On note enfin que le site dispose de 4837 m² d'espaces verts.

6.11.1. CARACTERISTIQUES DU BATI

Les dispositions constructives du site sont reportées ci-dessous :

Bâtiment	Superficie du local (en m²)	Sol	Murs	Charpente	Couverture
Hangar principal	5700	Dalle béton	Bardage métallique	Métallique	Bardage métallique
Hangar annexe	900	Dalle béton	Bardage métallique / Bois / béton	Métallique	Fibrociment
Hangar des hydrocarbures	250	Dalle et plancher béton	Béton	Béton	Béton
Bureaux et locaux sociaux	300	Dalle et plancher béton	Mur maçonné	Bois	Tuiles

° Détection automatique incendie sera installée dans le hangar principal. Cette dernière ne fera pas l'objet d'une télésurveillance (report sur les téléphones des responsables).

° Nombre de façades accessibles : 2 sur les différents hangars

° Retrait des bâtiments par rapport aux voies et emprises publiques : distance minimale de 90 mètres par rapport à la voie de desserte

° Chauffage des locaux :
- Les bureaux et la cabine ruban sont chauffés par chauffage électrique ;
- L'atelier de maitenance est chauffé par la récupération de la chaleur dégagée par le compresseur ;
- Les hangars ne sont pas chauffés.

6.12. UTILITES

6.12.1. ALIMENTATION ELECTRIQUE

La consommation électrique, de 218 400 kWh en 2025 (212 417 kWh en 2024), couvre les besoins en :

- Fonctionnement du bac d'aspersion ;
- Fonctionnement des machines du travail du bois (sciage, découpe, délignage, rabotage)
- L'éclairage des locaux.

Le site est alimenté en électricité via le poste de transformation (implanté sur site) suivant :

Nombre	Puissance	Commentaires
1	630 Kva	Bain d'huile

Aucune diminution ou augmentation de la consommation électrique n'est attendue dans le cadre du projet.

6.12.2. ALIMENTATION PROPANE

Le site est équipé d'une cuve de propane de 7.3m3 soit 4 tonnes (arrondi à l'entier supérieur). La consommation en propane sur l'exercice 2025 est de 10.4 tonnes (20398 litres) soit 132 912kWh (1tonne de propane =12780kWh)

L'utilisation du gaz sert exclusivement à l'unité de séchage du bois

Aucune diminution ou augmentation de la consommation en gaz n'est attendue dans le cadre du projet.

6.12.3. ALIMENTATION EN EAU

La consommation en eau de ville couvre les besoins en eaux sanitaires ainsi que le séchoir. Pour 2025 la consommation était 51 m³.

Aucune diminution ou augmentation de la consommation en eau n'est attendue à court, moyen ou long terme.

L'alimentation en eau du site est assurée depuis le réseau de distribution communal. Le site dispose d'un compteur permettant de relever la consommation du site.

6.13. INSTALLATIONS CONNEXES A LA PRODUCTION

6.13.1. EQUIPEMENTS DE COMBUSTION

Les hangars ne sont pas chauffés. Le chauffage des bureaux se fait électriquement.

Le site dispose d'une unité de séchage d'une puissance de 200 kW alimenté par une cuve de propane dédiée. Il s'agit d'un générateur de chaleur direct (les gaz de combustion sont utilisés directement dans le process, avec ou sans dilution).

Aucune évolution de la consommation de gaz pour les équipements de combustion n'est attendue.

6.13.2. COMPRESSION D'AIR / REFRIGERATION

L'installation dispose d'un compresseur de 1 000 L et d'une puissance de 37 kW (9 Bar).

L'air comprimé est destiné à l'alimentation des machines et automatismes pneumatiques dans le hangar principal.

Le site ne dispose d'aucun groupe froid sur son site.

6.13.3. TOURS AEROREFRIGERANTES

Le site ne dispose d'aucune tours aéro-réfrigérantes sur son site.

6.13.4. STOCKAGE DE PROPANE

Le site dispose d'une cuve de propane extérieure, aérienne, d'une capacité de 4 tonnes (7.2m3) permettant l'alimentation de l'unité de séchage

6.13.1. STOCKAGE D'HYDROCARBURE ET DISTRIBUTION

Le site dispose d'une cuve de 9000 litres de gasoil non routier double enveloppe avec jauge et détecteur de fuite utilisée pour le remplissage des engins. Le volume annuel distribué en 2024 est de 145000 litres.

On note également une cuve simple enveloppe de 3000 litres sur rétention d'ADBLUE.

6.14. SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU SITE

6.14.1. MODE DE GESTION DES EAUX

Organisation du réseau en configuration actuelle

Le traitement des eaux usées domestiques et industrielles de la commune de Domfaing est assuré par la station communale d'épuration situé à environ 1km au Sud-Est du site.

Le Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges a en charge la régie du réseau d'assainissement de Domfaing.

Le site VOSGES PROMOBOIS n'est pas relié au réseau collectif d'assainissement et ne dispose pas de dispositif de traitement pour ses eaux usées.

Actuellement, les eaux pluviales sont rejetées dans le milieu naturel sans traitement

Organisation futur du réseau et ouvrages épuratoires

Les réseaux d'assainissement seront de type séparatifs.

Ils seront constitués par :

- Un réseau de collecte des eaux pluviales de toiture (EPt) et de ruissellement (EPr) sur les sols extérieurs. Un décanteur/séparateur/débourbeur permettra le traitement des eaux avant rejet au milieu naturel.
- Les eaux usées domestiques (EU) exclusivement générées dans le bâtiment administratif seront traitées par une fosse septique ayant recueilli l'avis du SPANC.

A noter que le site ne sera pas générateur d'eaux de process.

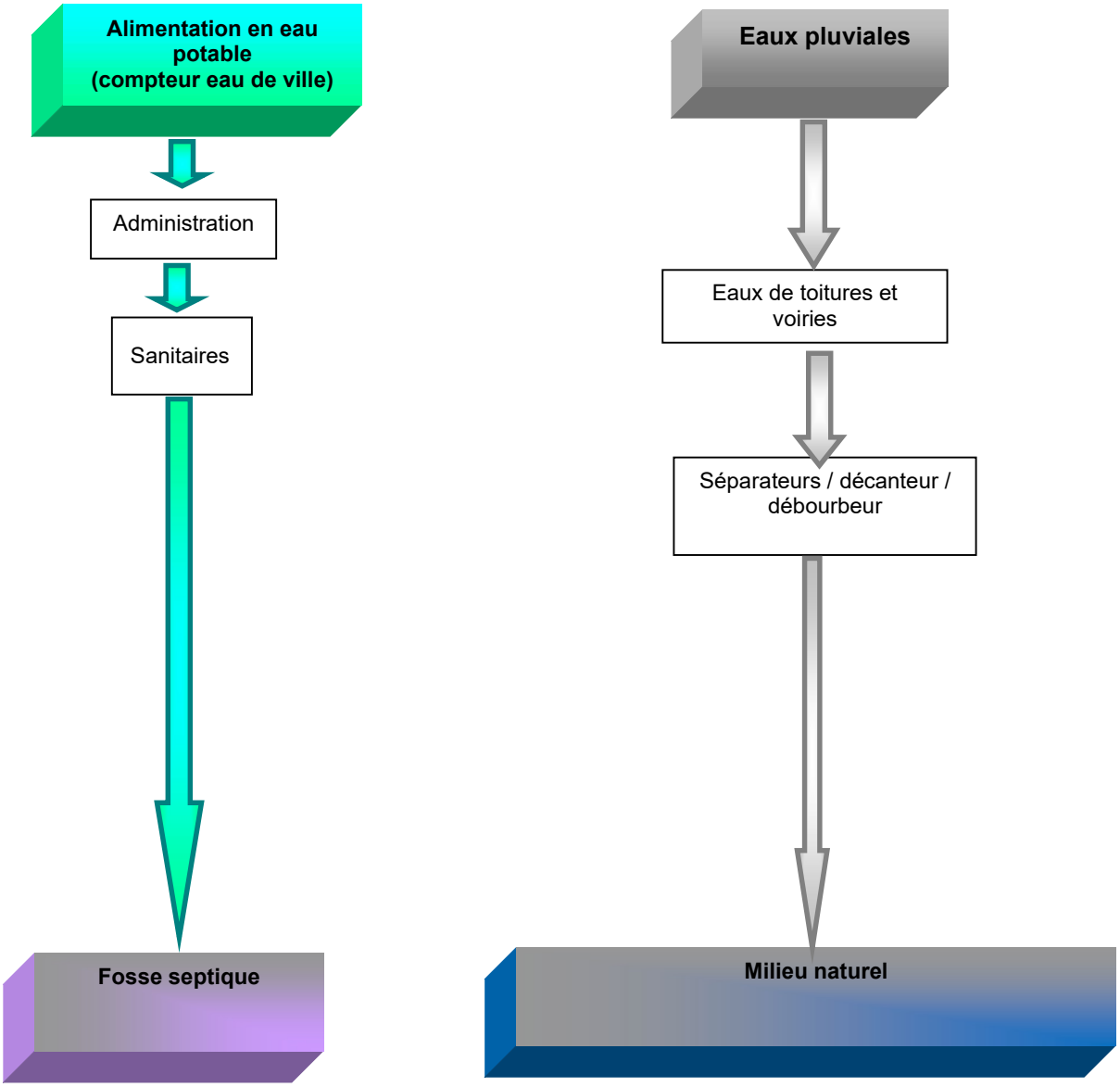

6.15. STOCKAGE

6.15.1. STOCKAGE DE MATERIAUX COMBUSTIBLES

Les différents stockages de combustible en lien avec la production sont repris au §6.7. Le stockage des produits chimique est repris au §6.15.5.

Il n'y a pas d'autre combustible identifié sur le site.

6.15.2. STOCKAGE DE GAZ EN BOUTEILLES

Le site ne comporte pas de stockage d'acétylène, ou d'oxygène. On notera toutefois la présence d'une ou deux bouteilles de 2m3 (11 litres) d'ARCAL speed qui est mélange d'argon à 8% de CO2. Ce gaz n'est pas classé au titre des IPCE.

6.15.3. STOCK DE PRODUITS CHIMIQUES

A l'exception de Hexabac lié au hangar principal, les produits chimiques sont livrés au hangar hydrocarbure. Les déchargements de ces produits s'effectuent toujours depuis des zones imperméabilisées. Les produits manipulés sont principalement des huiles.

Le tableau ci-dessous reprends les quantités maximales stockées sur site ainsi que le cas échéant les rubriques ICPE applicables à ces produits chimiques.

Liste des produits et capacité maximale de stockage sur site

Nom du produit	Capacité maximale sur site en tonne	Phrase de risque	Mode de stockage	Classement ICPE du produit
Gazole non routier	9000 litres soit 7,605t Densité = 0.845	H226-H304-H315-H332-H351-H373-H411	Cuve double peau	4734-2
AD-BLUE	3000 litres soit 3,261 t Densité = 1.087	/	Cuve simple peau sur rétention	Non classé
Lave glace Hiva	250 litres	H226	Bidon sur rétention	4331
Huile 775VG 46	1500 litres soit 1316kg (densité =0.877)	Non classé	GRV sur rétention	Non classé
Huile York 751	400 litres soit 358 kg (densité =0.895)	Non classé	Fûts sur rétention	Non classé
Huile York 949 SAE 10W/40	600 litres soit 521 kg (densité =0.868)	Non classé	Fûts sur rétention	Non classé
Arcal speed	2 bouteilles de 2m3	H280	/	/
Propane	Cuve de 4 t	H220 – H280	/	4718-2

Nom du produit	Capacité maximale sur site en tonne	Phrase de risque	Mode de stockage	Classement ICPE du produit
York GR 560	1000 kg	H412	Sur sol étanche (graisse)	Non classé
York GR 522	4 bidons de 50kg	Non classé	Sur sol étanche (graisse en cartouche)	Non classé
Hexabac F1	2 bidons 220 litres soit 440 kg (densité =1)	H314-H400	Bidon sur rétention	4510

Au vu des quantités présentes sur le site ne peut pas être classé Seveso par dépassement direct ou par la règle de cumul.

6.16. CALCUL SEVESO3

Le schéma ci-dessous décrit le processus de classement :

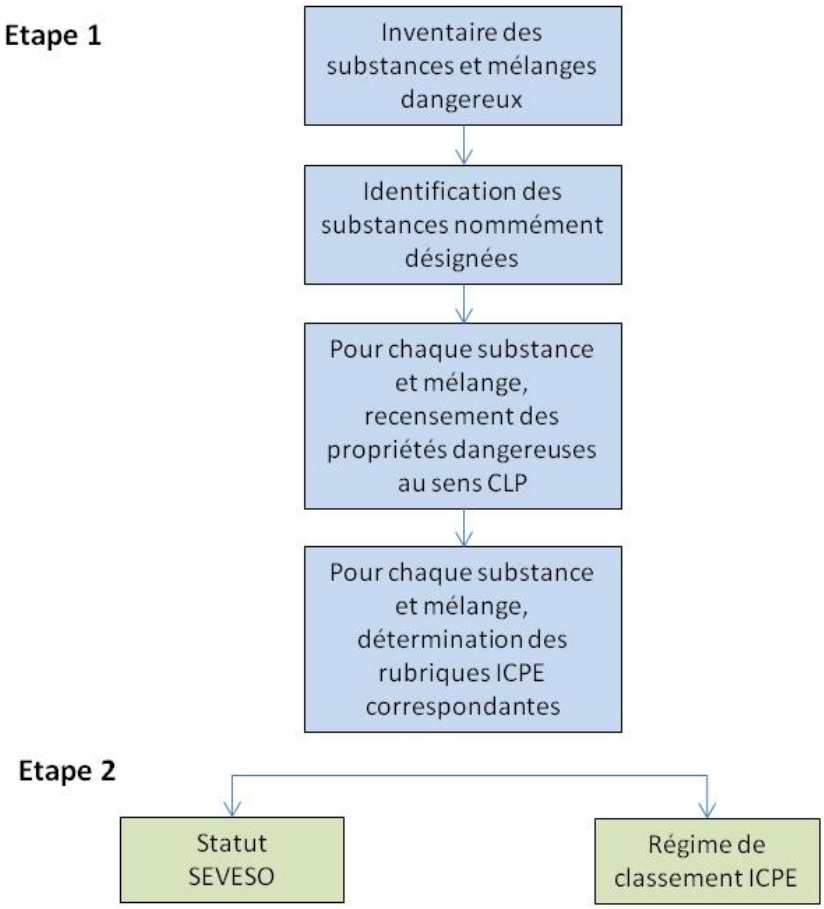

La méthodologie employée s'appuie sur le guide technique « *Application de la classification des substances et mélanges dangereux à la nomenclature des ICPE* » élaboré par l'INERIS en juin 2014.

6.16.1. REGLE DE CUMUL

La règle de cumul permet d'évaluer de manière globale les dangers pour la santé (a), les dangers physiques (b) et les dangers pour l'environnement (c).
Elle s'applique donc de la manière suivante :

$$\sum_{x=1}^{n} \frac{q_x}{Q_x}$$

qx désignant la quantité de la substance ou du mélange x susceptible d'être présent dans l'établissement.

Qx désignant la quantité seuil (haut ou bas) correspondant à ces substances ou ces mélanges.

Trois calculs sont à réaliser :

- (a) Dangers pour la santé : Somme des produits visés par les rubriques 4100 à 4199, y compris le cas échéant les substances ou mélanges dangereux nommément désignés aux rubriques 4700 à 4899 et les déchets visés par les rubriques 2700 à 2799 ;
- (b) Dangers physiques : Somme des produits visées par les rubriques 4200 à 4499, y compris le cas échéant les substances ou mélanges dangereux nommément désignés aux rubriques 4700 à 4899 et les déchets visés par les rubriques 2700 à 2799 ;
- (c) Dangers pour l'environnement : Somme des produits visés par les rubriques 4500 à 4599, y compris le cas échéant les substances ou mélanges dangereux nommément désignés aux rubriques 4700 à 4899 et les déchets visés par les rubriques 2700 à 2799.

Dangers pour la santé

L'application de la règle de cumul pour les produits présentant des dangers pour la santé donne le résultat suivant :

- **Calcul pour le seuil bas : 0**
- **Calcul pour le seuil haut : 0**

Les 2 valeurs ci-dessus sont inférieures au seuil de 1.
Le site n'est pas classé SEVESO par la règle de cumul pour les dangers pour la santé.

Dangers physiques

L'application de la règle de cumul pour les produits présentant des dangers physiques donne le résultat suivant :

- **Calcul pour le seuil bas : 0.08**
- **Calcul pour le seuil haut : 0.02**

Les 2 valeurs ci-dessus sont inférieures au seuil de 1.
Le site n'est pas classé SEVESO par la règle de cumul pour les dangers physiques.

Dangers pour l'environnement

L'application de la règle de cumul pour les produits présentant des dangers pour l'environnement donne le résultat suivant :

- **Calcul pour le seuil bas : 0.047**
- **Calcul pour le seuil haut : 0.019**

Les 2 valeurs ci-dessus sont inférieures au seuil de 1.
Le site n'est pas classé SEVESO par la règle de cumul pour les dangers pour l'environnement.

Le site n'est pas classé SEVESO par la règle de cumul ou par dépassement direct.

7. BILAN DE CLASSEMENT ICPE

Le bilan de classement actuel et résultant du projet est fourni en pages suivantes.

Nomenclature ICPE rubriques concernées	Désignation des installations du site en fonction des critères de la nomenclature ICPE	Volume des activités	Régime (A-SSH, A-SSB, A,E, D, NC) / Rayon d'affichage
2791-1	**Installation de traitement de déchets non dangereux, à l'exclusion des installations classées au titre des rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2783, 2794, 2795 ou 2971** La quantité de déchets traités étant : 1. Supérieure ou égale à 10 t/j ➔ A-2 2. Inférieure à 10 t/j. ➔ DC	Capacité de traitement du Bois B : 35t/j Capacité de traitement du Bois A : 10t/j **<u>Quantité de traités au maximum sur le site : 45t/j</u>**	**A (2 km)**
2714-1	**Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois à l'exclusion des activités visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719** Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant : 1. Supérieur ou égal à 1 000 m³ ➔ E 2. Supérieur ou égal à 100 m³ mais inférieur à 1 000 m³ ➔ D	Plateforme de stockage des bois A et B **<u>Volume susceptible d'être présent dans l'installation : 13000m³</u>**	**E**
2410-1	**Ateliers ou l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues à l'exclusion des installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3610.** La puissance maximum de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant : 1. Supérieure à 250 kW ➔ E 2. Supérieure à 50 kW, mais inférieure ou égale à 250 kW ➔ D	4 machines (raboteuse, déligneuse, ruban…) pour une puissance cumulée de 220kW 1 Broyeur à couteau 700Ch pour la réalisation des plaquettes forestière, soit 515kW (1ch = 0,73575) **<u>Puissance total des machines pouvant fonctionner simultanément : 735kW</u>**	**E**

Nomenclature ICPE rubriques concernées	Désignation des installations du site en fonction des critères de la nomenclature ICPE	Volume des activités	Régime (A-SSH, A-SSB, A,E, D, NC) / Rayon d'affichage
1532-2-b	**Bois ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et mentionnés à la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public :** 1. Installations de stockage de matériaux susceptibles de dégager des poussières inflammables, le volume de tels matériaux susceptible d'être stocké étant supérieur à 50 000 m ³ ➔ A-1 2. Autres installations que celles définies au 1, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510, le volume susceptible d'être stocké étant : a) Supérieur à 20 000 m ³ ➔ E b) Supérieur à 1 000 m ³ mais inférieur ou égal à 20 000 m ³ ➔ D	Grume, Dosses, bois d'œuvre débité : 600m^3 Plaquettes forestières : 4000t soit 7000m3 Ecorces/paillis : 700m^3 Broyat de classe A (sortit du statut de déchet : 500m^3 Trituration : 6900m^3 **Quantité total susceptible d'être présent : 15700m^3**	**D**
2415-2	**Installations de mise en œuvre de produits de préservation du bois et matériaux dérivés, à l'exclusion des installations classées au titre de la rubrique 3700, la quantité maximale de produits susceptible d'être présente dans les installations étant :** 1. Supérieure à 1 000 L ➔ E 2. Supérieure ou égale à 200 L, mais inférieure ou égale à 1 000 L ➔ DC	**Machine d'aspersion du bois : 930 litres**	**DC**

Nomenclature ICPE rubriques concernées	Désignation des installations du site en fonction des critères de la nomenclature ICPE	Volume des activités	Régime (A-SSH, A-SSB, A,E, D, NC) / Rayon d'affichage
1510	**Entrepôts couverts (installations, pourvues d'une toiture, dédiées au stockage de matières ou produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes),** 1. Entrant dans le champ de la colonne « évaluation environnementale systématique » en application de la rubrique 39. a de l'annexe de l'article R. 122-2 du code de l'environnement a) Supérieur ou égal à 900 000 m ³ ➔ A-1 b) Supérieur ou égal à 50 000 m ³ mais inférieur à 900 000 m ³ ➔ E c) Supérieur ou égal à 5 000 m ³ mais inférieur à 50 000 m ³ ➔ DC	Classement au titre de la rubrique unique 1532. Quantité de combustible présent sur le site hors 1532 très inférieure à 500 tonnes (environ 15 tonnes)	NC
2910.A	**Combustion,** à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771. A.1. Si la puissance thermique maximale est supérieure à 20 MW ➔ A (3 km) A.2. Si la puissance thermique maximale est supérieure à 1 MW mais inférieure à 20 MW ➔ DC	Unité de séchage alimentée au propane : 200kW	NC
1435	**Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules.** 1. Supérieur à 20 000 m³ -> E 2. Supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³ - > DC	Pas d'essence distribué sur le site Volume de gazole non routier distribué en 2024 : 145 m³	NC

Nomenclature ICPE rubriques concernées	Désignation des installations du site en fonction des critères de la nomenclature ICPE	Volume des activités	Régime (A-SSH, A-SSB, A,E, D, NC) / Rayon d'affichage
3532	**Valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE** ➔ A-3 - Traitement biologique - prétraitement des déchets destinés à l'incinération ou à la coïncinération - traitement du laitier et des cendres - traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leurs composants	Quantité de traités au maximum sur le site : 45t/j	NC
3700	**Préservation du bois et des produits dérivés du bois au moyen de produits chimiques, avec une capacité de production supérieure à 75 mètres cubes par jour, autre que le seul traitement contre la coloration** ➔ A-3	Machine d'aspersion du bois : 930 litres	NC
4510	**Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.** La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 100 t➔ A (1 km) 2. Supérieure ou égale à 20 t mais inférieure à 100 t ➔ DC	1 produit concerné Hexabac F1 : 0.44t	NC

Nomenclature ICPE rubriques concernées	Désignation des installations du site en fonction des critères de la nomenclature ICPE	Volume des activités	Régime (A-SSH, A-SSB, A,E, D, NC) / Rayon d'affichage
4734.2	**Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution :** essences et naphtas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations, y compris dans les cavités souterraines, étant, pour les autres stockages a) Supérieure ou égale à 1 000 t ➔ A (2 km) b) Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total ➔ E c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total ➔ DC	1 cuve double peau de gazole non routier de 10000 litres soit 8.45t Densité considérée = 0.845	NC
4718-2	**Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2** La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 50 t ➔ A (1 km) 2. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 50 t ➔ D	1 cuve extérieure, aérienne de 7.3m3 soit 3.885t (densité : 0.532kg) retenue à 4 tonnes Quantité totale présente sur le site de 4 t	NC
4331	**Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de** la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1000 t ➔ A (2 km) 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1000 t ➔ E 2. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t ➔ DC	1 produit concerné Lave glave hiva : 0.25t	NC

A-SSH autorisation – Seveso Seuil Haut

A-SSB autorisation – Seveso Seuil Bas

A autorisation

D déclaration

DC déclaration contrôlée

E enregistrement

NC installations et/ou équipements non classés

8. BILAN DE CLASSEMENT IOTA

Le classement de l'établissement vis-à-vis de la nomenclature IOTA incluant le projet est le suivant :

N°	Rubrique IOTA	Niveau d'activité	Classement IOTA
2150	« Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : • 1° Supérieure ou égale à 20 ha : (A) • 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha : (D) ».	L'emprise foncière totale de l'établissement est comprise entre 1 ha et 20 ha. Total : 35487 m² soit 3.5487ha.	**D**